



Rat musqué

(*Ondatra zibethicus*)

Interventions de gestion du Rat musqué dans le marais Audomarois

Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) de l'Ondatra

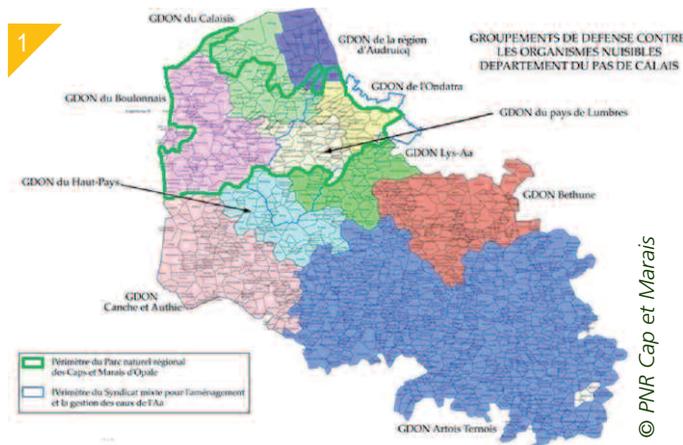
- Association de loi 1901 créée en 1955, transformée en GDON suite à un arrêté ministériel de 2003.
- Principales actions :
 - coordonner le piégeage volontaire du Rat musqué sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint Omer (CASO) (collecte des queues de Rat musqué, indemnisation, mise à disposition des pièges) ;
 - sensibiliser et organiser des sessions de formation à destination des piégeurs.
- Contact : Marie Lefebvre (Présidente) - mairie-de-serques@wanadoo.fr.

Parc naturel régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale

- Parc créé en mars 2000 suite au regroupement des parcs du Boulonnais et de l'Audomarois et géré par un syndicat mixte associant 152 communes, six intercommunalités, cinq organismes consulaires, le Conseil général du Pas-de-Calais et le Conseil régional Nord-Pas de Calais.
- Assistance technique et administrative au GDON de l'Ondatra (organisation des collectes à la queue, actions de sensibilisation, bilan, conseil d'administration, etc.).
- Contacts : Luc Barbier – lbarbier@parc-opale.fr et Clémentine Coulon – ccoulon@parc-opale.fr.

Site d'intervention

- Le PNR des Caps et Marais d'Opale se situe dans le nord du département du Pas-de-Calais. Il possède un patrimoine naturel d'une grande diversité : milieux littoraux (dunes, falaises et estuaires), marais et zones humides, forêts, bocages, pelouses calcicoles et landes.
- Le GDON de l'Ondatra intervient sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO) qui est composée de 19 communes appartenant au PNR.



1- Carte du PNR Cap et Marais d'Opale. d'Opale, Mars 2005. DDAF 82, conseil régional Nord Pas-de-Calais, Smage Aa, PNR Cap et Marais d'Opale.

Nuisances et enjeux

■ Impacts écologiques

- Compétition avec les espèces autochtones (Grand campagnol).
- Prédation de la moule d'eau douce nécessaire à la reproduction de la Bouvière (*Rhodeus sericeus*), une espèce de poisson d'eau douce.
- Déstabilisation des berges, des canaux en creusant ses galeries.
- Vecteur de parasites et de maladies (fasciologie, leptospirose, tularémie, échinococcose alvéolaire).

■ Impacts sur les activités

- Dégâts aux cultures céréalières, betteravières, maraîchères et aux prairies.
- Dégâts aux berges et aux digues.
- Dommages au réseau routier (affaissements).
- Gêne à la pêche et à la pisciculture (pertes d'eau des étangs, dégâts aux filets, destruction des frayères).

Interventions

- Sur le territoire de la CASO et en partenariat avec le PNR des caps et Marais d'Opale, le GDON de l'Ondatra gère les actions de piégeage du Rat musqué réalisées par des piégeurs bénévoles et professionnels.

© PNR Cap et Marais

■ Piégeage

- Réalisé toute l'année.
- Utilisation de pièges en X (ou conibear) et de cages-pièges fournis par le GDON aux bénévoles.
- Collecte des queues de rats musqués capturés auprès des piégeurs bénévoles en échange d'un prime proportionnelle au nombre de captures (1,5 € par queue).
- Bilan annuel de piégeage regroupant les données :
 - des piégeurs bénévoles (environ une quarantaine) ;
 - des piégeurs professionnels : deux piégeurs de la CASO, un piégeur de la commune de Saint-Omer, un piégeur d'Eden 62, syndicat mixte chargé de la gestion et de l'animation des espaces naturels sensibles du Pas de Calais.

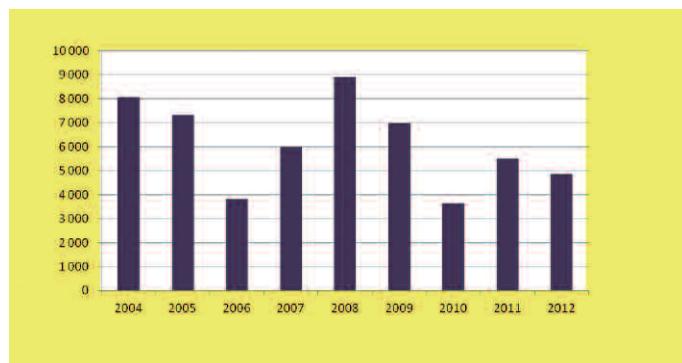
■ Résultats

- Les populations de Rat musqué sont en baisse depuis 2011. Le GDON bénéficie d'un soutien financier inconditionnel de la part de ses partenaires locaux, lui assurant un équilibre budgétaire et donc une sérénité d'action.
- Le nombre de piégeurs bénévoles est stabilisé à une quarantaine de piégeurs à chaque collecte, majoritairement retraités. La mobilisation de nouveaux piégeurs est difficile, car le piégeage prend du temps.
- Bien qu'interdite, il est d'ailleurs probable que la lutte chimique persiste dans une certaine mesure.
- Il est nécessaire de continuer les efforts d'incitation au piégeage, de récompense et de mobilisation des piégeurs notamment au travers des journées d'échanges.



2- 3- Ondatra zibethicus.

Captures annuelles.



Captures annuelles par type de piégeurs. (NR : non renseigné, * jusqu'à octobre 2013, ** jusqu'au 18 novembre 2013).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Piégeurs de la CASO	1 949	2 644	1 432	1 541	1 863	1 473	1 382	2 058	1 776	1 012 *
Brigade départementale	NR	245	NR	NR	0	0	0	0	-	-
Collecte à la queue	5 929	4 440	2 393	4 439	6 890	5 417	2 144	3 334	3 182	2 893
(dont opération coup de poing)	-	-	-	-	-	-	-	-	[1 145]	[549]
Piégeur de Saint Omer	-	-	-	-	154	73	110	126	227	114 *
Protocole Romelaere	78	45	31	24	50	23	16	-	-	-
Eden 62	-	-	-	-	-	-	-	58	106	51 **
TOTAL	7 956	7 374	3 856	6 004	8 957	6 986	3 652	5 576	5 291	4 070



Financement des pièges et des primes à la queue pour l'année 2013.

Subventions	Montant
CASO	10 000 €
7 ^{ème} section Wateringues	1 500 €
AAPPMA la Concorde	400 €
Cotisations	91 €
Total	11 991 €

Valorisation des actions

- Organisation tous les deux ans d'une formation à l'agrément de piégeage en partenariat avec la fédération des chasseurs du Pas-de-Calais.
- Organisation en mars d'une matinée d'échanges (relevé de pièges sur le terrain, échanges d'astuces, rappels théoriques en salle et repas convivial) avec les piégeurs bénévoles et professionnels.
- Organisation sur trois semaines, entre février et mars, d'une opération « coup de poing » : réalisée pendant une période favorable au piégeage, son objectif est de poser un maximum de pièges sur un laps de temps réduit en impliquant un maximum de piégeurs, bénévoles et professionnels.
- Diffusion auprès des piégeurs d'une plaquette de sensibilisation réalisée en partenariat avec un médecin sur les risques sanitaires liés à l'activité de piégeage.
- Publications régulières de différents articles sur les interventions (journées d'échanges, collectes, opérations « coup de poing ») dans la presse locale (« l'Indépendant », « Voix du Nord »).

Perspectives

- Poursuite des matinées d'échanges pour rassembler et motiver les piégeurs.
- Réalisation d'une exposition sur le Rat musqué et le piégeage afin de sensibiliser le public, les élus et mobiliser de nouveau piégeurs.
- Relai des actions du GDON dans la presse.

Rappel sur la réglementation

- Espèce interdite d'introduction dans le milieu naturel (arrêté ministériel du 30 juillet 2010).
- Espèce dont la détention est soumise à autorisation (arrêtés ministériels du 10 août 2004).
- Espèce listée parmi les espèces de gibier dont la chasse est autorisée (arrêté ministériel du 26 juin 1987).
- Espèce nuisible sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté ministériel du 24 mars 2014).
- Espèce nuisible aux végétaux et soumise à lutte obligatoire (arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié par l'arrêté ministériel du 25 août 2011).
- Modalités de contrôle des populations de Ragondins et de Rats musqués fixées par l'arrêté du 6 avril 2007.
- Modalités du piégeage des animaux classés nuisibles fixées par l'arrêté du 27 juin 2009, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011.

Rédaction : Sandra Fernandez, Irstea



4- Cage piège.

Pour en savoir plus

- Site Internet de la communauté d'agglomération de Saint Omer (CASO) : <http://www.ca-stomer.fr/>
- GDON de l'Ondatra, 2013. Note de fonctionnement.

